

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

2015

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE**

# SOMMAIRE

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS .....	3
La ressource en eau.....	3
La production d'eau.....	3
La distribution d'eau .....	3
MODELISATION .....	4
PROTECTION DES CAPTAGES .....	5
Situation administrative du captage.....	5
PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX .....	6
La qualité bactériologique .....	6
La qualité physico-chimique .....	6
Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation.....	7
Exigences de qualité .....	7
Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation...	8
Recueil des informations collectées. ....	8
CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE EN 2015.....	9
Origine et organisation de la distribution .....	9
Contrôle de la qualité .....	9
Qualité des eaux distribuées .....	9
Limites de qualité : .....	9
✓ Bactériologie : .....	9
✓ Nitrates : .....	9
✓ Fluor : .....	10
✓ Pesticides :.....	10
✓ Plomb : .....	10
✓ Solvants chlorés : .....	10
Références de qualité : .....	11
✓ Bactériologie : .....	11
✓ Equilibre calcocarbonique :.....	11
✓ Manganèse :.....	11
✓ Fer : .....	11
✓ Dureté (ne fait pas l'objet d'une référence de qualité) : .....	11
✓ Ammonium : .....	11
✓ Aluminium total : .....	11
✓ Couleur : .....	11
✓ Température : .....	12
✓ Turbidité : .....	12
Conclusion.....	12
ANNEXE 1 .....	14
ANNEXE 2 .....	22
ANNEXE 3 .....	26

---

# DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

---

L'alimentation en eau potable de l'Unité de Gestion (UGE)  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE  
(CAVBS)

est représentée à partir des installations schématisées en page suivante  
Le nombre d'habitants concerné est d'environ 57000

Le propriétaire des installations est la  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

La gestion de ces installations est assurée par la société :  
VEOLIA EAU VILLEFRANCHE- 69656 VILLEFRANCHE

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes successives qui sont d'amont en aval :

## ***La ressource en eau***

Elle est, dans le département du Rhône, généralement d'origine souterraine (nappes alluviales, nappes phréatiques,...), et prélevée par un ou plusieurs captages (CAP ou MCA)

Les analyses prélevées sur la ressource avant tout traitement sont dites analyses de l'EAU BRUTE. Ces analyses caractérisent également l'eau distribuée si aucun traitement n'est réalisé avant la distribution.

## ***La production d'eau***

Elle correspond à la station de traitement et de production d'eau (TTP) qui est le lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (chloration) ou plus sophistiqués (traitement complet).

Les analyses effectuées caractérisent l'eau traitée en sortie de station.

## ***La distribution d'eau***

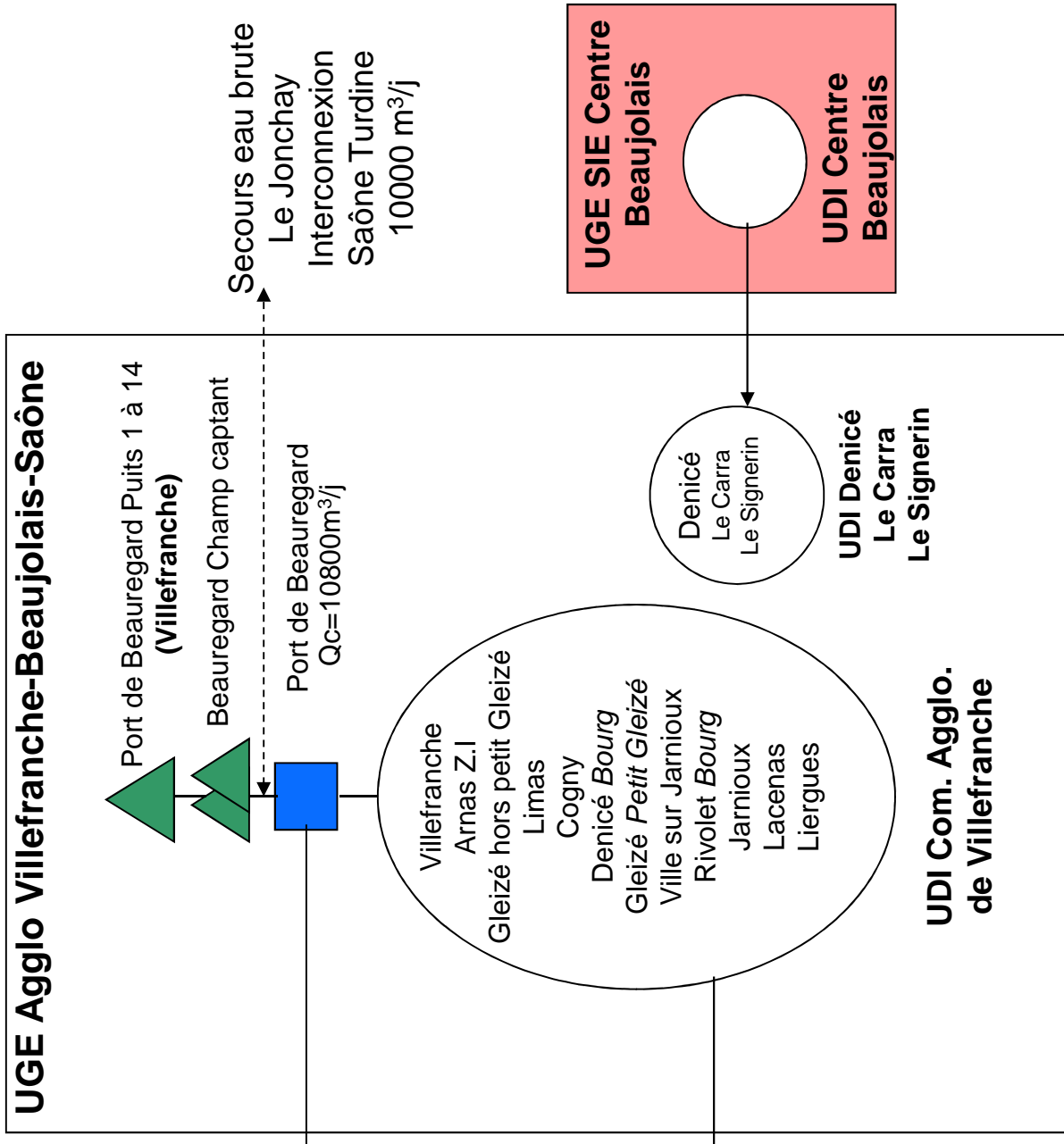
Les populations alimentées sont regroupées en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des unités techniques (continuité de tuyaux) caractérisées par une qualité d'eau homogène et un même exploitant.

Dans la modélisation suivante :

Les captages (CAP) sont représentés par des triangles

Les stations de traitement (TTP) sont représentées par des carrés

Les unités de distribution (UDI) sont représentées par des cercles dans lesquels sont inscrits les communes et/ou hameaux faisant partie de l'UDI



Maj : 03/12/2015  
Sise : 03/12/2015

---

# PROTECTION DES CAPTAGES

---

En vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation des collectivités humaines, l'article L1321-2 du code de la santé publique fait obligation, ainsi que le code de l'environnement, d'instaurer autour des captages dont la protection naturelle est insuffisante des périmètres de protection dans lesquels les activités sont interdites ou réglementées.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Il appartient donc au maître d'ouvrage de s'assurer que l'ensemble de la procédure de la protection des captages a bien été menée à terme :

- signature de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau, instaurant des périmètres de protection autour des captages et définissant des servitudes sur ces périmètres de protection,
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme (P.L.U.) avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

## ***Situation administrative du captage***

<b>Nom</b>	<b>Communes d'implantation</b>	<b>Avis hydrogéologue agréé*</b>	<b>Arrêté préfectoral</b>
PORT DE BEAUREGARD	ARNAS ET VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	30/09/1999	25/02/2009

\* Le rapport de l'hydrogéologue agréé est l'élément de base pour la définition des mesures de protection.

L'arrêté préfectoral du 25/02/2009 a clos la procédure de révision des mesures de protection engagée par la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

La collectivité a acquis l'ensemble des parcelles comprises dans le nouveau périmètre de protection immédiate des captages et procédé au bornage de ce nouveau périmètre. La pose de la clôture a débuté en septembre 2014.

---

# PRINCIPES DU CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

---

## **La qualité bactériologique**

Celle-ci revêt une importance primordiale. Les eaux de boisson doivent être exemptes de micro-organismes pathogènes (pouvant être dangereux pour l'homme). Cependant la recherche de ces micro-organismes dans les eaux exige des temps de détection trop longs pour permettre d'intervenir en cas d'anomalie. Dans un souci de prévention, il est donc procédé à la détection, facile et rapide, « de témoins ou indicateurs de contamination fécale » (*Escherichia coli* et entérocoques). Ces indicateurs, naturellement abondants dans les intestins des hommes et des animaux, ne traduisent pas obligatoirement, s'ils sont présents dans l'eau, un danger imminent pour la santé, mais indiquent une contamination fécale des eaux et alertent le gestionnaire sur la nécessité qu'il a de prendre immédiatement des mesures correctives et d'en vérifier les effets.

La présence de ces germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource en eau, un mauvais fonctionnement des installations de traitement, une insuffisance d'entretien des ouvrages,...

## **La qualité physico-chimique**

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent ceux en relation avec la composition naturelle des eaux (calcium, magnésium, sodium, potassium, chlorures, sulfates) La dureté de l'eau représente la teneur en calcium et en magnésium.

D'autres éléments, également non toxiques, en deçà d'une certaine concentration, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, cuivre, zinc, manganèse, phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource en eau. Une forte concentration peut présenter des risques pathologiques particuliers pour les nourrissons et les femmes enceintes.

Une carence ou un excès en fluor provoquent des inconvénients pour la santé alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La dose optimale pour prévenir les caries dentaires se situe entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l. En deçà, un complément en fluor est nécessaire pour prévenir les caries. Au-delà de 1,5 mg/l, il y a un risque de fluorose dentaire.

Viennent ensuite les éléments toxiques ou ceux pour lesquels des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires et ou environnementaux. Ce sont les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, les pesticides...

*NB : Les unités les plus couramment employées en matière de qualité de l'eau sont :*

*- mg/l ou milligramme par litre*

*exemple : une eau à 10 mg/l de nitrates signifie qu'un litre d'eau contient 10 milligrammes de nitrates soit 0,01 gramme de nitrates (1000 milligrammes = 1 gramme)*

*- µg/l ou microgramme par litre*

*exemple : une eau à 10 µg/l de plomb signifie qu'un litre d'eau contient 10 microgrammes de plomb soit 0,01 milligramme de plomb (1000 microgrammes = 1 milligramme)*

## **Etablissement des normes de qualité, normes actuelles et évolution de la réglementation**

- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit des recommandations établies à partir de données toxicologiques.
- l'Union Européenne définit, tout en étant généralement plus sévère, des valeurs basées le plus souvent sur les recommandations de l'OMS. Les valeurs peuvent être également fondées sur la valeur la plus faible qu'il est possible d'atteindre dans les pratiques analytiques, ou bien encore sur le principe de précaution.
- les valeurs réglementaires françaises doivent répondre aux exigences des directives européennes.

La directive européenne actuellement en vigueur est celle du 3 novembre 1998 transcrite en droit français par le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Ce décret a fait l'objet d'une codification dans le code de la santé publique – articles R1321-1 à R1321-68 pour les eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles.

Ces nouvelles dispositions réglementaires visent à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population. Les plus importantes concernent :

- l'adoption d'exigences de qualité actualisées,
- l'instauration de procédures de gestion des situations de non conformité,
- le contrôle de conformité des eaux distribuées aux robinets des utilisateurs.

Cette dernière disposition mérite d'être soulignée puisqu'elle permet de prendre en compte la dégradation de la qualité de l'eau dans les canalisations intérieures privées.

La teneur limite de plomb dans l'eau est fixée à 10 µg/l depuis le 25 décembre 2013. Afin d'atteindre cet objectif, il est fortement conseillé de remplacer intégralement les canalisations lorsqu'elles sont en plomb, d'une part sur le domaine public par la collectivité (certains branchements sont encore en plomb) et d'autre part sur le domaine privé par les propriétaires (canalisations intérieures des bâtiments).

## **Exigences de qualité**

Les exigences de qualité sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes,
- être conforme aux limites de qualité fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.
- satisfaire aux références de qualité établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes.

## ***Organisation du contrôle sanitaire et de la surveillance des eaux d'alimentation***

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré dans chaque département par l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. En cas de dépassement des normes de qualité, une enquête est immédiatement effectuée, en liaison avec les exploitants, afin de rechercher les causes et d'améliorer la situation.

En outre, le gestionnaire des installations est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux par leur examen régulier, un programme de tests ou d'analyses et la mise à jour d'un fichier sanitaire de recueil des informations collectées.

## ***Recueil des informations collectées.***

**Le présent rapport a été établi à partir des données du contrôle sanitaire réglementaire recueillies durant l'année 2015.**



---

# CONCLUSION SUR LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHE- BEAUJOLAIS-SAÔNE EN 2015

---

## **Origine et organisation de la distribution**

L'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône est alimentée par de l'eau provenant de puits et forages en nappe alluviale de la Saône situés sur les communes de Villefranche-sur-Saône et Arnas.

L'environnement du champ captant bénéficie de mesures de protection réglementaires fixées par l'arrêté préfectoral du 25/02/2009.

L'eau pompée subit un traitement d'ozonation et de filtration mis en place en raison de fortes teneurs en manganèse retrouvées dans l'eau captée.

Une désinfection préventive est faite par injection de chlore.

## **Contrôle de la qualité**

La synthèse ci-dessous a été élaborée à partir des résultats du contrôle réglementaire exercé par l'ARS au captage, à la station de traitement et sur le réseau de distribution.

En 2015, ce contrôle a donné lieu à :

- 2 prélèvements réalisés sur l'eau brute du captage, soit 1384 paramètres mesurés ;
- 12 prélèvements sur l'unité de production de Beauregard, soit 2232 paramètres mesurés ;
- 97 prélèvements en distribution (réseau), soit 3110 paramètres mesurés.

## **Qualité des eaux distribuées**

### **Limites de qualité :**

#### ✓ **Bactériologie :**

Les résultats de l'ensemble des analyses pratiquées en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution sont conformes aux limites de qualité.

#### ✓ **Nitrates :**

*Les doses importantes de nitrates dans les eaux souterraines et superficielles sont essentiellement dues aux engrais et aux rejets d'eaux usées.*

Avec une teneur moyenne de 24 mg/l et une valeur maxi de 29 mg/l, l'eau mise en distribution est restée conforme à la limite réglementaire maxi fixée à 50 mg/l.

✓ **Fluor :**

Avec une valeur moyenne de 0,10 mg/l, l'eau a une teneur en fluor très inférieure à la limite réglementaire maximale, fixée à 1,5 mg/l.

*Une prévention optimale de la carie dentaire peut passer par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice, comprimés,..).*

✓ **Pesticides :**

*La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. A faible concentration, ces substances ne présentent pas de toxicité aiguë ; certaines (atrazine, simazine par exemple), consommées toute une vie, sont suspectées d'être cancérigènes. La norme dans l'eau est de 0,1 µg/l, quelle que soit la substance détectée : le plus souvent cette norme est en dessous des seuils de toxicité connus.*

- Sur le mélange d'eau brute, le 2,6 dichlorobenzamide, produit de dégradation d'un herbicide et l'oxadixyl qui est un fongicide ont été détectés dans les 2 recherches effectuées. Plusieurs autres molécules (herbicides) ont été détectées à de faibles concentrations ou à l'état de traces : l'atrazine déséthyl déisopropyl qui est un produit de dégradation de l'atrazine, le bromacil, le lénacile et le métolachlore.

- Sur l'eau traitée, les molécules retrouvées sont le 2,6 dichlorobenzamide, l'atrazine déséthyl déisopropyl, l'oxadixyl et le métolachlore.

**Les normes pour l'eau distribuée fixées à 0,1 µg/L par substance et à 0,5 µg/L pour la somme des pesticides ont été respectées pour l'ensemble des recherches effectuées.**

✓ **Plomb :**

Aucun dépassement de la limite de qualité (10 µg/l) n'a été observé.

**Recommandations par rapport au plomb :** *l'eau à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb, mais des branchements publics ou/et des canalisations d'immeubles en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport. La consommation régulière de plomb, y compris à d'assez faibles doses\*, peut provoquer des effets néfastes sur la santé, en particulier chez les jeunes enfants.*

*Aussi, si dans les logements, les conduites sont en plomb, il est vivement conseillé :*

- *de faire remplacer les anciennes conduites en plomb par un professionnel, et, en attendant :*
- *pour les usages alimentaires, n'utilisez que l'eau froide ;*
- *le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner ;*
- *après quelques jours d'absence, purgez vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire ;*
- *préférez l'eau embouteillée du commerce pour les nourrissons et les femmes enceintes.*

\* Recommandation OMS : dose inférieure à 10 µg/l

✓ **Solvants chlorés :**

*Ces éléments provenant d'usages industriels voire urbains, sont soumis à des normes de qualité impératives prises en application de la directive européenne de décembre 1998. La norme fixe pour la somme des éléments suivants (tétrachloréthylène + trichloréthylène) une valeur de 10 µg/l.*

Les analyses effectuées sur le mélange d'eau brute, en sortie de station de traitement et sur le réseau de distribution mettent en évidence une contamination chronique des eaux par les solvants chlorés. Le programme de surveillance a été renforcé et 18 recherches ont été pratiquées. La valeur maximale pour la somme

"tétrachloréthylène + trichloréthylène" observée en sortie de station de traitement est de 8,79 µg/L.

Les valeurs relevées en 2015 sont restées inférieures à la norme de 10 µg/l avec une moyenne en sortie de station de traitement de 4,56 µg/L. La moyenne relevée en 2014 était de 3,24 µg/L.

### ***Références de qualité :***

#### ✓ **Bactériologie :**

Les résultats des 93 analyses réalisées sur le réseau de distribution sont conformes aux références de qualité.

#### ✓ **Equilibre calcocarbonique :**

En fonction de certains paramètres (pH, TH, TAC, température), une eau peut être entartrante (tendance à la précipitation des carbonates de calcium) ou agressive (tendance à la dissolution des carbonates de calcium). Le code de la Santé Publique précise que l'eau distribuée ne doit pas être agressive.

Les 8 valeurs enregistrées indiquent que l'eau distribuée est à l'équilibre.

#### ✓ **Manganèse :**

Cet élément a été recherché 8 fois à la station de traitement (TTP) et 87 fois en distribution. Aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé pour l'ensemble des analyses.

#### ✓ **Fer :**

Les 8 analyses réalisées en sortie de traitement n'ont pas mis en évidence la présence de fer.

Sur les 93 analyses réalisées en distribution, un dépassement de la référence de qualité fixée à 200 µg/L pour cet élément a été observé avec une valeur de 2293 µg/L. Il s'agit d'un problème de réseau intérieur identifié et localisé sur la zone industrielle d'Arnas pour lequel la société VEOLIA a demandé au propriétaire des locaux d'effectuer les travaux nécessaires.

#### ✓ **Dureté (ne fait pas l'objet d'une référence de qualité) :**

*La dureté correspond à la présence de sels de calcium et de magnésium ; elle ne fait pas l'objet d'une référence réglementaire.*

Avec une dureté moyenne de 32 °F, l'eau est qualifiée de calcaire (ou eau dure).

#### ✓ **Ammonium :**

Aucun dépassement de la référence de qualité fixée à 0,1 mg/L n'a été relevé sur les 12 mesures effectuées en sortie de station de traitement et les 93 mesures effectuées en distribution.

#### ✓ **Aluminium total :**

Cet élément est utilisé comme agent de floculation dans la chaîne de traitement.

La référence de qualité fixée à 200 µg/L a été respectée pour les 95 analyses réalisées (8 en sortie d'unité de production et 87 en distribution) avec une valeur maximale de 52 µg/l.

#### ✓ **Couleur :**

Un dépassement de la référence fixée à 15 mg/L de platine a été relevé sur les 93 analyses effectuées en distribution avec une valeur de 100 mg/l Pt. Ce dépassement correspond à une teneur élevée en fer (cf ci-dessus).

✓ **Température :**

La référence à ne pas dépasser pour la température de l'eau en distribution est de 25 °C. La valeur maximale relevée est de 24,5 °C.

✓ **Turbidité :**

Un dépassement de la référence fixée à 2 unités NFU a été relevé sur les 93 analyses effectuées en distribution avec une valeur de 36 unités NFU. Ce dépassement correspond à une teneur élevée en fer liée à un problème de réseau intérieur (cf ci-dessus).

## **Conclusion**

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 présente une bonne qualité bactériologique.

### **Qualité chimique :**

Les dépassements de référence suivants (cf annexe 3) n'ayant pas entraîné de restriction d'usage de l'eau ont été observés sur le réseau de distribution pour un même résultat : fer, coloration et turbidité.

### **Pesticides :**

Plusieurs molécules ont été détectées à de faibles teneurs. L'oxadixyl interdit d'utilisation depuis janvier 2004 et le 2,6 dichlorobenzamide, principal métabolite du dichlobénil, interdit d'usage depuis mars 2010, l'atrazine déséthyl déisopropyl, produit de dégradation de l'atrazine et le métolachlore, tous deux interdits d'utilisation depuis 2003, le bromacil qui n'est également plus autorisé et le lénacile.

### **Solvants chlorés :**

Les solvants chlorés sont régulièrement détectés (cf annexe 1). Aucun dépassement de la norme de 10 µg/L pour la somme tétrachloréthylène + trichloréthylène n'a toutefois été relevé, tant en sortie de traitement que sur le réseau de distribution de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône. Les études effectuées pour rechercher l'origine de cette pollution ont ciblé une zone située sur la zone industrielle d'Arnas mais n'ont pas permis d'en déterminer l'origine.

Pour éliminer ou diminuer la présence des composés organiques volatils et des phytosanitaires présents dans l'eau brute, la collectivité a décidé la mise en place d'un traitement complémentaire et lancé les études pour la construction de cette unité de traitement.

Enfin, dans le cadre de la Mission Entreprises et Rivières de l'agglomération (MERA) la collectivité a engagé en partenariat avec les industriels une politique de restauration du milieu.

### **Procédure de DUP des captages :**

L'arrêté préfectoral de révision de la DUP des captages de Beauregard a été pris le 25/02/2009. Les démarches entreprises par la CAVBS (acquisitions de terrains et bornage) ont permis de finaliser l'emprise du périmètre de protection immédiate et de clôturer ce périmètre. Elles doivent se poursuivre par l'application des prescriptions définies dans l'arrêté.

## **Indicateurs techniques prévus à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales**

Les indicateurs techniques prévus à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et spécifiés à l'annexe I de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, qui doivent figurer dans le rapport de l'exercice 2015, sont :

### Qualité de l'eau

UDI	Indicateurs		Remarques
	Microbiologiques*	Physico-chimiques*	
<b>Communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	Seuls les paramètres ayant une limite de qualité sont pris en compte.

\* Pour les UDI de moins de 5000 habitants ou pour lesquelles la consommation est inférieure à 1000 m<sup>3</sup>/jour, le résultat est rendu en nombre de conformités sur le nombre total de prélèvements.

### Protection de la ressource

Captages	Indicateurs sur l'état d'avancement de la protection	Remarques
<b>Champ captant Beauregard</b>	<b>80 %</b>	Arrêté signé le 25/02/2009

## Suivi analytique détaillé de l'année 2015

### UGE : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

- Eaux brutes du captage (MCA)
  - Eaux traitées de l'unité de traitement (TTP)
  - Eaux traitées de l'unité de distribution (UDI)
-

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

## Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de captage

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	: pH à 20°C (unité pH)	NO3	: Nitrates (mg/l)	TCEYTCL	: Tétrahydroéthylène
TH	: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	FMG	: Fluorures (mg/l)	PESTOT	: Total pesticides (µg/l)
TURBNFU	: Turbidité (NFU)	ECOLI	: Escherichia coli/100ml	ODX	: Oxadixyl (µg/l)
CDT	: Conductivité à 20°C (µS/cm)	STRF	: Streptocoques fécaux / 100ml-MS	26DCB	: 2,6 dichlorobenzamide (µg/l)
NH4	: Ammonium (mg/l)	CTOL	: Chlortoluron (µg/l)	LNCE	: Lenacile (µg/l)

Type de l'installation : MELANGE DE CAPTAGES  
Nom de l'installation : BEAUREGARD CHAMP CAPTANT

Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	26DCB µg/l	CDT µS/cm	CTOL µg/l	ECOLI n/100mL	FMG mg/L	LNCE µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	ODX µg/l	PESTOT µg/l	PH unité pH	STRF n/100mL	TCEYTCL µg/l	TURBNFU NFU
09/04/2015	CHAMP CAPTANT BEAUREGARD	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	0,069	655	<0,020	<1	0,10	0,007	<0,05	25,5	0,047	0,208	7,30	<1	4,50	0,14
06/10/2015	CHAMP CAPTANT BEAUREGARD	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	0,099	782	<0,020	<1	0,10	0,009	<0,05	21,9	0,042	0,229	7,45	<1	5,80	0,11

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

## Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unité pH)	FMG : Fluorures (mg/l)	NO3 : Nitrates (mg/l)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté	PESTOT : Total pesticides (µg/l)	TCEYTCL : Tétrachloroéthylène (µg/l)
TURBNFU : Turbidité (NFU)	26DCB : 2,6 dichlorobenzamide (µg/l)	TCEY : Tétrachloroéthylène (µg/l)
CDT : Conductivité à 20°C (µS/cm)	ODX : Oxadixyl (µg/l)	111TCL : Trichloroéthane 1,1,1 (µg/l)
ADETD : Atrazine déséthyl désisopropyl	SMZ : Simazine (µg/l)	ALTMICR : Aluminium total (µg/l)

\* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet : Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

### Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : PORT DE BEAUREGARD

<b>Conformité bactériologique</b>	<b>Conformité chimique</b>
100,0 %	100,0 %

#### Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		111TCL µg/l	26DCB µg/l	ADETD µg/l	ALTMICR µg/l	CDT µS/cm	FMG mg/L	NO3 mg/L	ODX µg/l	PESTOT µg/l	PH unité pH	SMZ µg/l	TCEY µg/l	TCEYTCL µg/l	TH °F
			Bact	Chim.														
13/01/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				728		25,8			7,65		4,00	4,00	33,4
04/02/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,082	0,039	27	574	0,10	24,8	0,078	0,205	7,55	<0,020	1,30	1,30	29,6
05/03/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	0,89	0,069	0,050	20	782	0,09	25,7	0,016	0,149	7,50	<0,020	8,00	8,79	34,1
09/04/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				652		25,2			7,70		3,40	3,40	30,6
05/05/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,058	0,036	27	613	0,11	23,2	0,044	0,145	7,45	<0,020	3,10	3,10	28,7
04/06/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,074	0,040	26	676	0,10	26,0	0,046	0,170	7,50	<0,020	6,40	6,40	32,6
01/07/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				668		23,6			7,55		4,80	4,80	31,4
11/08/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	0,54	0,067	0,050	34	705	0,08	22,5	0,039	0,169	7,50	<0,020	5,50	5,50	31,8
03/09/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,076	0,041	27	670	0,10	22,3	0,042	0,176	7,55	<0,020	5,20	5,20	32,8
06/10/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50				703		23,0			7,45		5,20	5,20	33,1
05/11/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,091	0,026	52	709	0,09	23,7	0,057	0,183	7,55	<0,020	3,30	3,30	32,6
01/12/2015	STATION BEAUREGARD ET	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	C	C	<0,50	0,089	0,059	28	715	0,09	22,9	0,048	0,204	7,50	<0,020	3,70	3,70	32,0



# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche

## Année 2015

### Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unité pH) CTF : Coliformes totaux / 100ml-MS FET : Fer total (µg/l)  
 CDT : Conductivité à 20°C (µS/cm) ECOLI : Escherichia coli/100ml MN : Manganèse total (µg/l)  
 TURBNFU : Turbidité (NFU) STRF : Streptocoques fécaux / 100ml-MS TCEYTCL : Tétrachloréthylène + Trichloréthylène (µg/l)  
 NH4 : Ammonium (mg/l) ALTMICR : Aluminium total (µg/l)

NB : \* Les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

\* C = conforme aux limites de qualité ; N = non conforme aux limites de qualité ; S = Sans objet ; Les mesures n'ont pas été effectuées pour le prélèvement

### Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

### Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

### Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		CDT	CTF	ECOLI	FET	MN	NH4	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH
			Bact	Chim.											
19/01/2015	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	669	<1	<1	127	<10	<0,05	23,4	7,55	<1	3,40	32,0
06/01/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	725	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
06/01/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	717	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
06/01/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	719	<1	<1	24	<10	<0,05		7,50	<1		
12/01/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	711	<1	<1	23	<10	<0,05		7,60	<1		
20/01/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	658	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
29/01/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	578	<1	<1	12	<10	<0,05		7,55	<1		
06/01/2015	COGNY	COGNY	C	C	723	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
02/02/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	573	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
19/02/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	614	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,75	<1		
04/02/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	587	<1	<1	13	<10	<0,05		7,55	<1		
12/02/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	596	<1	<1	19	<10	<0,05		7,60	<1		
19/02/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	619	<1	<1	16	<10	<0,05		7,55	<1		
25/02/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	670	<1	<1	15	<10	<0,05		7,50	<1		
06/02/2015	DENICE	DENICE	C	C	574	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE**

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	PH unitéPH	STRE n/100mL	TCEYTCI µg/l	TH °F
			Bact	Chim.											
04/03/2015	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	711	<1	<1	2293	23	<0,05		7,50	<1		
04/03/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	748	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
26/03/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	707	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,70	<1		
04/03/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	754	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
11/03/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	715	<1	<1	26	<10	<0,05		7,45	<1		
20/03/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	723	<1	<1	19	<10	<0,05		7,50	<1		
26/03/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	696	<1	<1	17	<10	<0,05		7,50	<1		
13/03/2015	VILLE SUR JARNIOUX	VILLE-SUR-JARNIOUX	C	C	723	<1	<1	11		<0,05	26,4	7,75	<1	3,10	33,2
01/04/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	657	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
22/04/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	676	<1	<1	<10		<0,05	28,9	7,45	<1	5,24	33,3
22/04/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	673	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
01/04/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	684	<1	<1	14	<10	<0,05		7,45	<1		
07/04/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	654	<1	<1	55	16	<0,05		7,45	<1		
22/04/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	678	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
28/04/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	643	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,40	<1		
17/04/2015	JARNIOUX	JARNIOUX	C	C	665	<1	<1	15	<10	<0,05		7,70	<1		
17/04/2015	RIVOLET	RIVOLET	C	C	665	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
06/05/2015	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	658	<1	<1	79	32	<0,05		7,55	<1		
06/05/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	627	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,75	<1		
06/05/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	670	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
04/05/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	646	<1	<1	12	<10	<0,05		7,45	<1		
13/05/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	661	<1	<1	11	<10	<0,05		7,40	<1		
18/05/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	664	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
27/05/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	650	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
06/05/2015	LACENAS	LACENAS	C	C	654	<1	<1	<10	11	<0,05		7,60	<1		
08/06/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	685	<1	<1	<10	11	<0,05		7,55	<1		
03/06/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	675	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
03/06/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	676	<1	<1	<10	11	<0,05		7,50	<1		

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE**

Date	Point de surveillance	Commune	Conf	ALTMICR	CDT	CTF	ECOLI	FET	MN	NH4	NO3	PH	STRF	TCEYTCL	TH
			Bact	Chim.	µS/cm	n/100mL	n/100mL	µg/l	µg/l	mg/L	mg/L	unitéPH	n/100mL	µg/l	°F
08/06/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	25	686	<1	<1	10	<10	<0,05		7,40	<1		
15/06/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	25	690	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
24/06/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	39	656	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,40	<1		
01/07/2015	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	<10	682	<1	<1	102	13	<0,05		7,60	<1		
01/07/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	33	668	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
01/07/2015	LIMAS	LIMAS	C		680	<1	<1	14		<0,05	25,2	7,65	<1	2,10	31,9
01/07/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	24	674	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
09/07/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	31	676	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
16/07/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	32	679	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
22/07/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	31	702	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,40	<1		
01/07/2015	DENICE	DENICE	C	33	668	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
04/08/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	28	695	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
04/08/2015	LIMAS	LIMAS	C	28	697	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
04/08/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	31	696	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,65	<1		
12/08/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	30	705	<1	<1	10	<10	<0,05		7,50	<1		
20/08/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	22	713	<1	<1	15	<10	<0,05		7,50	<1		
27/08/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	22	633	<1	<1	21	<10	<0,05		7,60	<1		
04/08/2015	HAMEAU PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	28	695	<1	<1	19	<10	<0,05		7,55	<1		
11/08/2015	RIVOLET	RIVOLET	C	38	697	<1	<1	19	<10	<0,05		7,75	<1		
16/09/2015	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	<10	731	<1	<1	162	<10	<0,05		7,60	<1		
03/09/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	22	669	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
24/09/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	32	743	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
16/09/2015	LIMAS	LIMAS	C	26	723	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,60	<1		
03/09/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	22	676	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
09/09/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	26	733	<1	<1	17	<10	<0,05		7,55	<1		
16/09/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	23	736	<1	<1	19	<10	<0,05		7,40	<1		
24/09/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	26	730	<1	<1	16	<10	<0,05		7,50	<1		
25/09/2015	VILLE SUR JARNIOUX	VILLE-SUR-JARNIOUX	C	14	655	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,80	<1		

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE**

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		ALTMICR µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	NO3 mg/L	PH unité pH	STRE n/100mL	TCEYTC µg/l	TH °F
			Bact	Chim.												
22/10/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	39	737	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
15/10/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	26	699	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,95	<1		
06/10/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	24	720	<1	<1	16	<10	0,05		7,45	<1		
14/10/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	34	724	<1	<1	20	<10	<0,05		7,55	<1		
21/10/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	34	729	<1	<1	17	<10	<0,05		7,60	<1		
27/10/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C		739	<1	<1	<10	<10	<0,05	23,5	7,40	<1	3,10	35,0
15/10/2015	LACENAS	LACENAS	C	C	28	699	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,90	<1		
03/11/2015	ZONE INDUSTRIELLE	ARNAS	C	C	17	565	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
13/11/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	34	733	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
13/11/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	37	730	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,70	<1		
02/11/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	32	749	<1	<1	45	<10	<0,05		7,50	<1		
13/11/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	38	693	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
18/11/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	21	733	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,45	<1		
25/11/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	25	669	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,55	<1		
04/11/2015	JARNIOUX	JARNIOUX	C	C	31	741	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,80	<1		
04/11/2015	LIERGUES	LIERGUES	C	C		749	<1	<1	<10	<10	<0,05	23,8	7,60	<1	3,00	33,5
01/12/2015	BOURG - HORS PETIT GLEIZE	GLEIZE	C	C	38	719	<1	<1	<10	12	<0,05		7,45	<1		
01/12/2015	LIMAS	LIMAS	C	C	33	711	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,70	<1		
01/12/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	47	718	<1	<1	<10	<10	<0,05		7,50	<1		
07/12/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	35	778	<1	<1	20	11	<0,05		7,50	<1		
15/12/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	41	755	<1	<1	<10	12	<0,05		7,45	<1		
28/12/2015	VILLEFRANCHE SUR SAONE (SAUF Z	VILLEFRANCHE-SUR-SAON	C	C	37	728	<1	<1	18	<10	<0,05		7,55	<1		

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : DENICE LE CARRA LE SIGNERIN

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

## Détail :

Date	Point de surveillance	Commune	Conf		ALTMICR µg/l	CDT µS/cm	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	FET µg/l	MN µg/l	NH4 mg/L	PH unitéPH	STRF n/100mL
			Bact	Chim.									
26/03/2015	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	<10	572	<1	<1	18	<10	<0,05	7,40	<1
09/06/2015	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	<10	572	<1	<1	17	<10	<0,05	7,45	<1
25/09/2015	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	<10	528	<1	<1	20	<10	<0,05	7,65	<1
01/12/2015	LE CARRA LE SIGNERIN	DENICE	C	C	<10	565	<1	<1	14	<10	<0,05	7,60	<1

---

## ANNEXE 2

---

Minima, maxima, moyennes de quelques  
paramètres

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

## TTP PORT DE BEAUREGARD

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
2,6 Dichlorobenzamide	µg/l	T	0,06	0,08	0,09	8				0,10
Aluminium total µg/l	µg/l	T	20,00	30,13	52,00	8		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	12		0,10		0,10
Atrazine-déisopropyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	8				0,10
Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	8				0,10
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/l	T	0,03	0,04	0,06	8				
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	12		0,00		
Bromacil	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	8				0,10
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,00	0,00	12		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	574	683	782	12	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	12				0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T	2,00	2,00	2,00	8	1,00	2,00		
Fer total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	8		200,00		
Fluorures mg/L	mg/L	T	0,08	0,10	0,11	8		50,00		1,50
Manganèse total	µg/l	T	0,00	4,75	17,00	8				0,10
Métolachlore	µg/l	T	0,01	0,01	0,02	8				50,00
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	22,30	24,06	26,00	12				
Oxadixyl	µg/l	T	0,02	0,05	0,08	8				0,10
pH	unité pH	T	7,30	7,47	7,70	24	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T	42,10	46,73	50,00	12		250,00		
Température de l'eau	°C	T	13,90	14,69	15,40	12		25,00		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	T	1,30	4,49	8,00	12				10,00
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l	T	1,30	4,56	8,79	12				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	28,70	31,89	34,10	12				

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Total des pesticides analysés	µg/l	T	0,15	0,18	0,21	8				0,50
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,12	0,89	12				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	0,00	1,69	6,79	12				100,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,16	0,32	12		2,00		

## UDI COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	25,13	47,00	87		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,05	93		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	93		0,00		
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	1,08	<b>100,00</b>	93		<b>15,00</b>		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	565	688	778	93	180	1000		0
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	93				
Fer total	µg/l	T	0,00	36,14	<b>2 293,00</b>	93		<b>200,00</b>		
Manganèse total	µg/l	T	0,00	1,75	32,00	87		50,00		
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	23,40	25,20	28,90	6				50,00
pH	unité pH	T	7,25	7,50	7,95	186	6,50	9,00		
Température de l'eau	°C	T	7,30	15,83	24,50	93		25,00		
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l	T	2,10	3,23	4,70	6				10,00
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylèn	µg/l	T	2,10	3,32	5,24	6				10,00
Titre hydrotimétrique	°F	T	31,90	33,15	35,00	6				
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	6				
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T	1,20	10,93	24,60	6				100,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,00	0,62	<b>36,00</b>	93		<b>2,00</b>		



# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

## UDI DENICE LE CARRA LE SIGNERIN

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		200,00		
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	4		0,10		
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	4		0,00		
Coloration	mg/L Pt	T	0,00	0,00	0,00	4		15,00		
Conductivité à 20°C	µS/cm	T	528	559	572	4	180	1000		
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0	0	0	4				0
Fer total	µg/l	T	14,00	17,25	20,00	4		200,00		
Manganèse total	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	4		50,00		
pH	unité pH	T	7,35	7,49	7,65	8	6,50	9,00		
Température de l'eau	°C	T	10,40	14,85	20,90	4		25,00		
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,18	0,29	0,44	4		2,00		

---

## ANNEXE 3

---

Dépassements des exigences de qualité pour  
l'ensemble des paramètres mesurés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAÔNE

# Nom de l'unité de gestion : Communauté d'Agglomération de Villefranche Année 2015

## Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée  
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

### UDI COMMUNAUTE D'AGGLO VILLEFRANCHE

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
------------------	-----------	-------	----------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
04/03/2015	Coloration	mg/L Pt	100		15,00
04/03/2015	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	36		2,00
04/03/2015	Fer total	µg/l	2293		200,00
Nombre de dépassements :			3		